

Soccer extérieur à 7 joueurs Automne 2022



Éric Gagné

Responsable de la ligue sportive interscolaire

Août 2022

Table des matières

Le système des valeurs du sport étudiant.....	3
Ligue de soccer extérieur à 7 joueurs – Automne 2022.....	4
Article 1 : Règlements.....	4
Article 2 : Préinscription des équipes et réunion de ligue.....	4
Préinscription des équipes : mardi 13 sept. 2021	4
Réunion de ligue et inscription officielle des équipes : mercredi 14 sept. 2022	4
Article 3 : Catégorie (pour l’automne 2022).....	4
Article 4 : Durée de la saison	4
Article 5 : Nombre de matchs.....	4
Article 6 : Admissibilité	4
Article 7 : Nombre de joueurs	5
Article 8 : Liste des joueurs.....	5
Article 9 : Ballon officiel.....	5
Article 10 : Équipement.....	5
Article 11 : Terrain	6
Article 12 : Durée du jeu.....	6
Article 13 : Points au classement.....	6
Article 14 : Suspension	6
Article 15 : Mérites lors des finales	7
Article 16 : Arbitrage	7
Article 17 : Frais pour les mérites et l’arbitrage	7
Article 18 : Bris d’égalité.....	7
Article 19 : Rôle de l’équipe hôte	8
Liste des équipes inscrites – couleur chandail + dossard – nom responsable soccer.....	9
Calendrier – Benjamin masculin	10
Calendrier –	10
Championnat –	11
Championnat –	12
Calendrier – Benjamin féminin « A ».....	13
Calendrier – Benjamin féminin « B ».....	14
Championnat –	15
Championnat –	16
Calendrier – Juvénile masculin	18
Championnat –	19
Calendrier –	20
Classement final –	
Championnat –	
Calendrier – Juvénile féminin	22
Calendrier –	
Championnat –	23
Championnat –	24
Championnat –	26
La chartre de l’esprit sportif.....	25
Code de l’entraîneur(e)	26
Code du participant.....	27
Code du spectateur	28
Code de vie	29
Liste des joueurs.....	31

Le système des valeurs du sport étudiant

Pratiqué en milieu d'éducation, le **SPORT ÉTUDIANT** est une activité de formation répondant aux besoins et aux intérêts de l'étudiante et de l'étudiant.

EN CONSÉQUENCE,

les programmes développés par les institutions, les associations régionales et la Fédération du sport étudiant, de l'initiation à l'excellence, reposent sur un système de valeurs préconisant :

- 1) La primauté du développement de la personne sur le développement du sport;
- 2) La poursuite d'objectifs sportifs en privilégiant la réussite scolaire de l'étudiante et de l'étudiant;
- 3) L'accomplissement personnel, le plaisir, l'équité, la sécurité, la coopération et l'esprit sportif;
- 4) La responsabilisation et le développement de l'autonomie;
- 5) Le respect des réalités culturelles, linguistiques et géographiques;
- 6) L'intégration dans son milieu et le développement d'un sentiment d'appartenance.

Ligue de soccer extérieur à 7 joueurs – Automne 2022

Article 1 : Règlements

Tel qu'appliqué par l'Association du soccer mineur de Saint-Georges sauf les modifications incluses dans cette réglementation spécifique.

Article 2 : Préinscription des équipes et réunion de ligue

Préinscription des équipes : mardi 13 sept. 2022

Réunion de ligue et inscription officielle des équipes : mercredi 14 sept. 2022

Article 3 : Catégorie (pour l'automne 2022)

Une seule ligue sans division pour les deux catégories (garçon et fille) avec un ou plusieurs championnats (à moins d'entente contraire lors de la réunion de ligue).

Deux niveaux seront offerts :

Benjamin : 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2010

Juvenile : 1^{er} juillet 2004 au 30 septembre 2008

N. B. Un doubleur de 2^e secondaire sera accepté en benjamin, seulement s'il n'y a pas d'équipe à un niveau plus âgé, (cadet ou juvenile) dans son école.

Article 4 : Durée de la saison

Les parties auront lieu du 25 septembre au 16 octobre (finales incluses) aux terrains synthétiques de Saint-Georges :

- Dimanche 25 septembre 2022
- Dimanche 2 octobre 2022
- Dimanche 9 octobre 2022
- Dimanche 16 octobre 2022

Les équipes du CSSBE souhaitent qu'en 2022, tous les tournois se déroulent à St-Georges (aucun à Thetford Mines).

N. B. À chacun des tournois, nous désirons la présence d'un thérapeute (physio).

N. B. On demande aux parents et aux spectateurs de rester sur l'asphalte ou dans les gradins (et non sur les terrains synthétiques).

Article 5 : Nombre de matchs

6 matchs en plus des finales

Article 6 : Admissibilité

1. Il faut que le joueur soit à temps plein à l'école.

2. Le surclassement est permis, mais le joueur ne peut pas revenir dans le benjamin s'il a été classé en juvenile. Cependant, un joueur de niveau benjamin pourrait évoluer en plus dans le niveau juvenile pour dépanner; toutefois, nous devons respecter le calibre de jeu de ce joueur. Le joueur remplaçant ne pourra participer qu'à une seule catégorie durant la journée du championnat.

3. Si une école inscrit plus d'une équipe dans une catégorie, elle devra partager également ses joueurs de meilleur calibre dans chacune de ses équipes (**l'inscription « officielle » devra être faite pour le mercredi 14 septembre 2022**).
 4. Un joueur « benjamin ou juvénile » ne peut pas évoluer pour deux équipes de même catégorie; l'équipe doit respecter le règlement concernant le nombre minimal de joueurs sinon l'entraîneur avertit de la présence de joueurs illégaux et accepte de perdre par forfait.
 5. Les athlètes en sport-études (soccer) ou l'équivalent seront acceptés s'ils ne produisent pas un déséquilibre démesuré dans le rapport de force. Au terme des deux premiers tournois, si nécessaire, une rencontre TEAMS des responsables permettra d'établir un scénario équitable pour les équipes.
 6. Pour participer aux finales, un joueur doit avoir participé à un minimum de deux matchs (à moins de raison valable).
- N. B. Chaque équipe devra être accompagnée d'un adulte comme responsable, sinon forfait.

Article 7 : Nombre de joueurs

En saison et à la finale, les équipes féminines et masculines joueront avec six avants et un gardien de but.

N. B. Une équipe devra se présenter avec un minimum de 7 joueurs prêts à commencer la journée (en état de jouer), sinon cette équipe sera déclarée forfait.

Après avoir joué un premier match à 7, une équipe pourrait poursuivre et jouer les matchs suivants à 6 ou 5 joueurs.

Article 8 : Liste des joueurs

La liste des joueurs devra être envoyée avant midi **le jeudi 22 septembre** à l'adresse suivante : eric.gagne@csbe.qc.ca (voir la feuille d'inscription des joueurs à la page 33 de ce document).

Article 9 : Ballon officiel

Molten # 5 (ou équivalent) pour le juvénile
Molten # 4 pour le benjamin (si possible)

Article 10 : Équipement

- protège tibia obligatoire
- chandail avec numéro pour tous les joueurs (couleur différente pour le gardien)
- le port du pantalon « long » est permis
- tout bijou (bague – montre – collier – boucle d'oreilles, etc.) et casquette doivent être enlevés.

Article 11 : Terrain

- pour le benjamin, au minimum 35 verges × 65 verges
- pour le juvénile, au minimum 45 verges × 65 verges

Article 12 : Durée du jeu

2 × 25 minutes, avec une pause de 5 minutes à la demi.

N. B. Des changements de joueurs sont permis :

- a) lors d'un but
- b) lors d'un coup de pied de but
- c) lors d'une remise en touche pour l'équipe qui exécute la touche.

Article 13 : Points au classement

Partie gagnée : 3 points

Partie nulle : 1 point

Partie perdue : 0 point

Plus les points d'éthique sportive :

2 points : 0 ou 1 carton jaune

1 point : 2 cartons jaunes

0 point : plus de 2 cartons jaunes ou 1 carton rouge ou expulsion de l'entraîneur

N. B. Si forfait, le pointage sera 3 – 0 (+ 2 points d'éthique); l'équipe perdante perd également ses 2 points d'éthique sportive.

N. B. Toutes les équipes sont invitées pour les finales.

Si une équipe accepte de faire les finales, elle a une obligation morale de rester jusqu'à la fin du tournoi.

N. B. En vue du classement, l'écart maximal pour le pointage sera de 7 buts.

N. B. Modalités de prolongation au championnat

- a) 5 minutes de prolongation en temps continu (cette prolongation doit être jouée au complet, même s'il y a but).
- b) Fusillade : 3 lancers par équipe
- c) Mort subite

Autant en fusillade qu'en mort subite :

- L'équipe qui reçoit (c'est-à-dire la meilleure au classement) a le choix de débiter ou non.
- Tous les joueurs (y compris le gardien) doivent s'exécuter une fois avant que quelqu'un revienne pour une deuxième fois.

Article 14 : Suspension

14.1 Tout joueur qui se verra décerner un **troisième** carton jaune au cours de la saison sera automatiquement suspendu pour **une** partie.

14.1.1 Chaque carton additionnel sera automatiquement sanctionné par **un** match de suspension.

14.2 Tout joueur qui recevra un deuxième carton jaune durant le même match sera automatiquement suspendu pour le match suivant.

14.2.1 La sentence automatique sera augmentée d'**un** match supplémentaire pour chaque cas de récidive.

- 14.3** Tout joueur qui se verra décerner un carton rouge ou qui sera tout simplement expulsé d'un match sera automatiquement suspendu minimalement pour les **deux** matchs suivants.
- 14.4** Tout joueur qui se verra décerner un deuxième carton rouge au cours de la saison sera automatiquement expulsé de la ligue pour le reste de l'année en cours.
- 14.5** L'entraîneur de l'équipe aura la responsabilité de l'application des sanctions prévues aux articles 14.1, 14.2 et 14.3
- 14.5.1** Le non-respect de ce règlement entraînera la perte du ou des matchs concernés, ainsi qu'une suspension automatique de **deux** matchs pour l'entraîneur.
- 14.6** L'entraîneur qui sera expulsé d'un match sera automatiquement suspendu minimalement pour les deux matchs suivants.

Article 15 : Mérites lors des finales

- Bannière à l'équipe gagnante
 - Médaille d'or, d'argent et de bronze
- N. B. À tour de rôle, les écoles participantes (sauf région de Thetford) seront invitées à faire la remise des mérites (bannières et médailles). L'école des Deux-Rives sera la responsable en 2021 (sinon ce sera l'école des Appalaches).

Article 16 : Arbitrage

L'arbitrage sera à la charge de l'Association du soccer mineur de Saint-Georges (sauf pour les matchs à Thetford).

Le coût sera d'environ 32 \$ par partie en plus des frais de déplacement s'il y a lieu.

N. B. En 2021, nous demanderons la présence d'un arbitre supplémentaire en cas d'absence, de blessure, de fatigue, de maladie, etc. Cet arbitre sera payé le même prix que les autres arbitres.

Article 17 : Frais pour les mérites et l'arbitrage

Les frais pour les mérites et l'arbitrage seront partagés à part égale par toutes les équipes.

Article 18 : Bris d'égalité

- 1^{er} critère : Plus grand nombre de victoires
- 2^e critère : Plus grand quotient victoires/défaites des parties impliquant les équipes à égalité
- 3^e critère : Plus grand quotient des *Points pour/Points contre* des parties impliquant les équipes à égalité
- 4^e critère : Plus grand quotient des *Points pour/Points contre* pour la totalité des rencontres

5^e critère : Plus faible total des *Points contre* pour la totalité des rencontres

6^e critère : Plus fort total de *Points pour*, sur l'ensemble des rencontres

Article 19 : Rôle de l'équipe hôte

1. S'assurer de la présence des arbitres (référence : à déterminer)
S'il n'y a pas d'arbitre, les matchs doivent être joués (entente entre les entraîneurs).
2. S'assurer de la disponibilité rapide d'intervention en cas d'accident qui pourrait survenir durant la rencontre. Chaque équipe est responsable de ses premiers soins. L'équipe hôte doit prévoir de la glace en cas de besoin.
3. Fournir des vestiaires appropriés à l'équipe visiteuse ainsi qu'aux arbitres (si possible).
4. Préparer le terrain.
5. **Transmettre la feuille de pointage le plus tôt possible au responsable du sport scolaire, M. Éric Gagné par courriel à eric.gagne@csbe.qc.ca**

N. B. Équipes hôtes pour la saison 2022

25 septembre : polyvalente Saint-Georges

2 octobre : polyvalente Bélanger

9 octobre : école des Appalaches

16 octobre : école secondaire Veilleux

Ligue de soccer extérieur à 7 joueurs – Automne 2022

Liste des équipes inscrites – couleur chandail + dossard – nom responsable soccer

Écoles	Chandail	Dossard	Juvénile						Responsable	Téléphone
			M	F		M	F			
				A	B		A	B		
Polyvalente Saint-François	rouge	bleu	1		1	1	1	1	Jérôme Roy	418-228-5541 Poste: 52100
École Jésus-Marie	or	Jaune	1		1	1			Maxime Lepage	418-774-3709 Poste: 2287
École des Deux-Rives	Gris	Rouge			1				Michel Garneau	418-228-5541 Poste 57570
École des Appalaches	vert	jaune	1		1	1		1	Hélène Gourde	418 228-5541 Poste 56230
École secondaire Veilleux	marine	gris						1	Ken Giroux	418 228-5541 Poste 50330
Polyvalente de Black-Lake	rouge & gris	jaune	2	1	1				François Guay	418-423-4291 Poste: 3328
Polyvalente de Thetford	vert		1	1		1	1		Mathieu Vachon	418-338-7831 Poste 5101
Polyvalente Saint-Georges	JM : blanc JF 1 : blanc JF 1 : noir Benj : rouge	jaune orange		1		1	2		Jean-Christophe Dorais	418-228-5541 Poste 40600
Polyvalente des Abénaquis	noir	gris				1			Lia Jolicoeur	418-228-5541 Poste 54380
Polyvalente Bélanger	jaune				1			1	Cédric Quirion	418-228-5541 Poste 47320
Total :			6	3	6	6	4	4	29 équipes au total	

Calendrier – Benjamin masculin

CALENDRIER BENJAMIN MASCULIN

	Date	Visiteur	Pointage	Esprit sportif	Receveur	Pointage	Esprit sportif
1	25 sept.	PSF	0	2	EJM	5	2
2	25 sept.	APP	0	2	BL 2	5	2
3	25 sept.	TM	1	2	BL 1	10	2
4	25 sept.	APP	3	2	TM	0	2
5	25 sept.	EJM	0	2	BL 2	7	2
6	25 sept.	BL 1	7	2	PSF	0	2
7	2 oct.	APP	2	2	BL 1	0	2
8	2 oct.	BL 2	7	2	PSF	0	2
9	2 oct.	EJM	8	2	TM	2	2
10	2 oct.	BL 1	3	2	BL 2	3	2
11	2 oct.	APP	5	2	EJM	3	2
12	2 oct.	TM	2	2	PSF	1	2
13	9 oct.	BL 2	10	2	TM	0	2
14	9 oct.	APP	7	2	PSF	0	2
15	9 oct.	BL 2	3	2	BL 1	2	2
16	9 oct.	EJM	6	2	PSF	2	2
17	9 oct.	APP	8	2	TM	1	2
18	9 oct.	EJM	0	2	BL 1	5	2
19							

CLASSEMENT BENJAMIN

		PJ	Victoire	Défaite	Nulle	PP	PC	PP/PC	Eth. sport.	Points
1	BL 2	6	5		1	35	5	7,000	12	28
2	APP	6	5	1		25	9	2,778	12	27
3	BL 1	6	3	2	1	27	9	3,000	12	22
4	EJM	6	3	3		22	21	1,048	12	21
5	TM	6	1	5		6	40	0,150	12	15
6	PSF	6		6		3	34	0,150	12	12
7										
8										

Soccer à 7 joueurs
Championnat – Benjamin masculin
Date et endroit – 16 octobre 2022

Division - 1

	Heure	Visiteur	Pointage	Receveur	Pointage	Terrain
1	9 h 30	APP		BL 1		S - 1
2	10 h 00	BL 1		BL 2		S - 1
3	11 h 00	APP		BL 2		S - 1

Gagnant « bannière » – médaille d’or

Gagnant médaille d’argent et gagnant bannière : division 1

Gagnant médaille de bronze

Soccer à 7 joueurs
Championnat – Benjamin
Date et endroit – 16 octobre 2022
Division - 2

	Heure	Visiteur	Pointage	Receveur	Pointage	Terrain
1	9 h 00	EJM		PSF		S - 3
2	10 h 00	PSF		TM		S - 3
3	11 h 00	TM		EJM		S - 3

Gagnant « bannière »

Calendrier – Benjamin féminin – division A

CALENDRIER BENJAMIN FÉMININ A

	Date	Visiteur	Pointage	Esprit sportif	Receveur	Pointage	Esprit sportif
1	25 sept.	BL	1	2	PSG	1	2
2	25 sept.	TM	1	2	BL	5	2
3	25 sept.	PSG	5	2	TM	2	2
4	2 oct.	PSG	6	2	BL	2	2
5	2 oct.	BL	3	2	TM	0	2
6	2 oct.	PSG	7	2	TM	0	2
7	9 oct.	BL	1	2	PSG	3	2
8	9 oct.	BL	3	2	TM	1	2
9	9 oct.	TM	0	2	PSG	5	2
10							
11							
12							

CLASSEMENT BENJAMIN A

		PJ	Victoire	Défaite	Nulle	PP	PC	PP/PC	Eth. sport.	Points
1	PSG	6	5		1	27	6	4,500	12	28
2	BL	6	3	2	1	15	12	1,250	12	22
3	TM	6		6		4	28	0,143	12	12

Calendrier – Benjamin féminin – division B

CALENDRIER BENJAMIN FÉMININ B

	Date	Visiteur	Pointage	Esprit sportif	Receveur	Pointage	Esprit sportif
1	25 sept.	APP	2	2	EJM	0	2
2	25 sept.	BL	1	2	2-RIV	1	2
3	25 sept.	APP	3	2	BÉL	1	2
4	25 sept.	EJM	1	2	PSF	4	2
5	25 sept.	2-RIV	4	2	BÉL	1	2
6	25 sept.	PSF	1	2	BL	3	2
7	2 oct.	2-RIV	3	2	APP	3	2
8	2 oct.	EJM	0	2	PSF	7	2
9	2 oct.	BÉL	1	2	BL	5	2
10	2 oct.	PSF	4	2	APP	0	2
11	2 oct.	2-RIV	1	2	BL	0	2
12	2 oct.	EJM	2	2	BÉL	2	2
13	9 oct.	PSF	4	2	BÉL	1	2
14	9 oct.	EJM	0	2	2-RIV	7	2
15	9 oct.	BL	2	2	APP	1	2
16	9 oct.	PSF	1	2	2-RIV	5	2
17	9 oct.	APP	1	2	BÉL	1	2
18	9 oct.	BL	3	2	EJM	0	2
19							
20							

CLASSEMENT BENJAMIN B

		PJ	Victoire	Défaite	Nulle	PP	PC	PP/PC	Eth. sport.	Points
1	2-RIV	6	4		2	21	6	3,500	12	26
2	BL	6	4	1	1	14	5	2,800	12	25
3	PSF	6	4	2		21	10	2,100	12	24
4	APP	6	2	2	2	10	11	0,909	12	20
5	BÉL	6		4	2	7	19	0,368	12	14
6	EJM	6		5	1	3	25	0,120	12	13

Soccer à 7 joueurs
Championnat – Benjamin féminin
Date et endroit – 16 octobre 2022

Division - 1

	Heure	Visiteur	Pointage	Receveur	Pointage	Terrain
1	8 h 30	PSG		TM		S - 1
2	9 h 30	TM		BL		S - 1
3	10 h 30	PSG		BL		S - 1

Gagnant « bannière » – médaille d’or

Gagnant médaille d’argent

Gagnant médaille de bronze

Soccer à 7 joueurs
Championnat – Benjamin féminin
Date et endroit – 16 octobre 2022

Division - 2

	Heure	Visiteur	Pointage	Receveur	Pointage	Terrain
1	8 h 30	2 RIV		PSF		S - 3
2	9 h 30	BL		PSF		S - 3
3	10 h 30	2 RIV		BL		S - 3

Gagnant « bannière »

Soccer à 7 joueurs
Championnat – Benjamin féminin
Date et endroit – 16 octobre 2022

Division - 3

	Heure	Visiteur	Pointage	Receveur	Pointage	Terrain
1	9 H 00	APP		EJM		S – 2
2	10 H 00	APP		BEL		S – 2
3	11 H 00	EJM		BEL		S – 2

Calendrier – Juvénile masculin

CALENDRIER JUVÉNILÉ MASCULIN

	Date	Visiteur	Pointage	Esprit sportif	Receveur	Pointage	Esprit sportif
1	25 sept.	PSG	0	2	APP	2	2
2	25 sept.	PSF	2	2	TM	3	2
3	25 sept.	ABÉ	0	2	EJM	6	2
4	25 sept.	TM	7	2	PSG	0	2
5	25 sept.	APP	1	2	EJM	0	2
6	25 sept.	ABÉ	0	2	PSF	3	2
7	2 oct.	APP	2	2	EJM	1	2
8	2 oct.	TM	8	2	PSF	2	2
9	2 oct.	PSG	9	2	ABÉ	1	2
10	2 oct.	APP	5	2	ABÉ	0	2
11	2 oct.	PSG	7	2	PSF	0	2
12	2 oct.	EJM	2	1	TM	6	2
13	9 oct.	APP	2	2	TM	2	2
14	9 oct.	ABÉ	0	2	PSF	2	2
15	9 oct.	PSG	1	2	TM	1	2
16	9 oct.	EJM	3	2	PSF	1	2
17	9 oct.	APP	8	2	ABÉ	1	2
18	9 oct.	PSG	6	2	EJM	2	2
19							
20							

CLASSEMENT JUVÉNILÉ MASCULIN

		PJ	Victoire	Défaite	Nulle	PP	PC	PP/PC	Eth. sport.	Points
1	APP	6	5		1	20	4	5,000	12	28
2	TM	6	4		2	27	9	3,000	12	26
3	PSG	6	3	2	1	23	13	1,769	12	22
4	PSF	6	2	4		10	21	0,476	12	18
5	EJM	6	2	4		14	16	0,875	11	17
6	ABÉ	6		6		2	33		12	12

Soccer à 7 joueurs
Championnat – Juvénile masculin
Date – 16 octobre 2022

Division 1

	Heure	Visiteur	Pointage	Receveur	Pointage	Terrain
1	9 h 30	APP		TM		F - 1
2	11 h 30	TM		PSG		F - 1
3	13 h 00	APP		PSG		F - 1

Gagnant « bannière » et médaille d'or

Gagnant médaille d'argent

Gagnant médaille de bronze

Soccer à 7 joueurs
Championnat – Juvénile masculin
Date – 16 octobre 2022
Division 2

	Heure	Visiteur	Pointage	Receveur	Pointage	Terrain
1	8 h 30	PSF		EJM		S - 2
2	9 h 30	EJM		ABÉ		S - 2
3	10 h 30	PSF		ABÉ		S - 2

Gagnant « bannière »

Calendrier – Juvénile féminin – division A

CALENDRIER JUVÉNILÉ FÉMININ - DIVISION A

	Date	Visiteur	Pointage	Esprit sportif	Receveur	Pointage	Esprit sportif
1	25 sept.	PSF	1	2	PSG1	8	2
2	25 sept.	TM	0	2	PSG2	5	2
3	25 sept.	PSG1	4	2	TM	0	2
4	25 sept.	PSG2	2	2	PSF	6	2
5	2 oct.	PSF	0	2	PSG1	1	2
6	2 oct.	PSG2	3	2	TM	1	2
7	2 oct.	PSG1	7	2	PSG2	1	2
8	2 oct.	TM	3	2	PSF	2	2
9	9 oct.	PSG1	4	2	PSG2	3	2
10	9 oct.	TM	2	2	PSF	1	2
11	9 oct.	PSF	1	2	PSG2	2	2
12	9 oct.	PSG1	4	2	TM	1	2
13							

CLASSEMENT JUVÉNILÉ FÉMININ - DIVISION B

		PJ	Victoire	Défaite	Nulle	PP	PC	PP/PC	Eth. sport.	Points
1	PSG1	6	6			28	6	4,667	12	30
2	PSG2	6	3	3		16	19	0,842	12	21
3	TM	6	2	4		7	19	0,368	12	18
4	PSF	6	1	5		11	18	0,611	12	15

Calendrier – Juvénile féminin – division B

	Date	Visiteur	Pointage	Esprit sportif	Receveur	Pointage	Esprit sportif
1	25 sept.	BÉL	0	2	APP	1	2
2	25 sept.	VEI	6	2	PSF	1	2
3	25 sept.	APP	3	2	VEI	3	2
4	25 sept.	BÉL	2	2	PSF	0	2
5	2 oct.	BÉL	0	2	VEI	2	2
6	2 oct.	APP	5	2	PSF	0	2
7	2 oct.	APP	1	2	BÉL	1	2
8	2 oct.	VEI	7	2	PSF	1	2
9	9 oct.	VEI	3	2	BÉL	1	2
10	9 oct.	PSF	1	2	APP	4	2
11	9 oct.	VEI	1	2	APP	1	2
12	9 oct.	BÉL	4	2	PSF	2	2
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							

CLASSEMENT JUVÉNILE FÉMININ - DIVISION B

		PJ	Victoire	Défaite	Nulle	PP	PC	PP/PC	Eth. sport.	Points
1	VEI	6	4		2	22	7	3,143	12	26
2	APP	6	3		3	15	6	2,500	12	24
3	BÉL	6	2	3	1	8	9	0,889	12	19
4	PSF	6		6		5	28	0,179	12	12

Soccer à 7 joueurs
Championnat – Juvénile féminin
Date et lieu – 16 octobre 2022
Division A

	Heure	Visiteur	Pointage	Receveur	Pointage	Terrain
1	9 h 30	PSG 1		PSF		F - 2
2	11 h 30	PSG 2		TM		F - 2

Gagnant « bannière » et médaille d'or

Gagnant médaille d'argent

Gagnant médaille de bronze

Soccer à 7 joueurs
Championnat – Juvénile féminin
Date et lieu – 16 octobre 2022
Division B

	Heure	Visiteur	Pointage	Receveur	Pointage	Terrain
1	8 h 30	VEI		PSF		F - 1
2	8 h 30	APP		BEL		F - 2

Gagnant « bannière »

La chartre de l'esprit sportif

Faire preuve d'esprit sportif, c'est :

- Article I D'abord et avant tout observer strictement tous les règlements et ne jamais chercher à enfreindre délibérément un règlement.
- Article II Respecter l'officiel. La présence d'officiels ou d'arbitres est essentielle au bon déroulement de toute compétition. L'officiel n'a pas la tâche facile, c'est pourquoi il mérite le respect de tous.
- Article III Accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.
- Article IV Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
- Article V Accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser son adversaire.
- Article VI Savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire.
- Article VII Vouloir se mesurer à un adversaire dans l'équité. Compter sur son talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
- Article VIII Refuser de gagner par des moyens illégaux et par tricherie.
- Article IX Pour l'officiel, bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité.
- Article X Garder sa dignité en toute circonstance; et montrer que l'on a la maîtrise de soi. C'est refuser d'accepter que la violence physique et verbale prenne le dessus sur soi.

Code de l'entraîneur(e)

- Je considère chaque athlète avec respect et équité sans égard au sexe, à la race, au potentiel physique, au statut économique ou à toute autre condition.
- J'agis toujours dans le meilleur intérêt des athlètes.
- Je considère que le développement de la personne prime sur le développement du sport.
- Je privilégie la réussite scolaire des athlètes à l'intérieur d'objectifs sportifs.
- Je connais et respecte les règles écrites et non écrites de mon sport.
- Je respecte toutes les décisions des arbitres.
- Je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je respecte les athlètes, entraîneurs et partisans des autres équipes.
- Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- Je fais preuve d'honnêteté envers les athlètes et le sport.
- J'honore mes engagements écrits et verbaux face aux athlètes et à l'établissement.
- Je refuse de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie.
- Je fais preuve de courtoisie, de franchise et de respect envers mes collègues.
- Je m'assure que l'équipement et les installations sportives respectent le niveau de développement des athlètes et les principes de sécurité.
- J'informe les athlètes des dangers inhérents à la pratique de notre sport.
- J'informe les athlètes des dangers inhérents à la consommation d'alcool ou de drogues.
- Je contribue à l'avancement de la profession par l'échange de mes connaissances et de mon expérience avec mes collègues et les étudiants.
- J'utilise un langage précis sans injure ni expression vulgaire.
- Je respecte mon pouvoir d'entraîneur en préservant l'intégrité physique et mentale des athlètes.
- Je véhicule l'importance d'être toujours en bonne condition physique.
- Je protège une image reflétant les valeurs positives de mon sport et de l'entraîneur.

Code du participant

- Je respecte les règles du jeu.
- J'accepte toutes les décisions de l'arbitre.
- Je supporte honnêtement mes coéquipiers.
- Je refuse de gagner par des moyens illégaux et par tricherie.
- J'accepte les erreurs de mes coéquipiers.
- Je considère mon adversaire indispensable pour jouer.
- Je suis courtois envers les entraîneurs, les officiels, les spectateurs et mes adversaires.
- Je fournis un effort constant et engagé.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- J'accepte la défaite en étant satisfait de l'effort accompli dans les limites de mes capacités et en reconnaissant le bon travail de l'adversaire.
- Je joue pour m'amuser.
- Je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer. Je considère le dépassement personnel plus important que l'obtention d'une médaille ou d'un trophée.
- Je me présente d'abord en tant qu'être humain.
- Je représente aussi mon équipe, mon établissement d'enseignement et mon association régionale de sport étudiant.
- Je véhicule les valeurs de mon sport par chacun de mes comportements.
- Je suis l'ambassadeur des valeurs du sport étudiant.
- **Je suis le sport étudiant.**

Code du spectateur

- Je considère que les étudiants-athlètes font du sport pour leur propre plaisir et non pour me divertir.
- Je n'ai pas d'attente irréaliste. Je suis conscient que les étudiants-athlètes ne sont pas des athlètes professionnels et qu'ils ne doivent pas être jugés d'après les normes appliquées aux professionnels.
- Je considère chaque athlète avec respect.
- Je respecte toutes les décisions des arbitres et encourage les participants à faire de même.
- Je ne ridiculise jamais un étudiant-athlète qui a commis une erreur durant une compétition. Je fais plutôt des commentaires positifs qui motivent et encouragent l'effort continu.
- Je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je respecte les athlètes, entraîneurs et partisans des équipes adverses.
- Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- Je condamne l'usage de la violence sous toutes ses formes et je le fais savoir de façon appropriée aux entraîneurs et aux responsables de ligue.
- J'évite d'utiliser un langage incorrect ou de harceler les étudiants-athlètes, les entraîneurs, les officiels ou les autres spectateurs.
- J'encourage tous les participants de manière civilisée.
- **Je suis un témoin privilégié du sport étudiant!**

Code de vie

CONSIDÉRANT QU'À l'école du niveau secondaire, le RESPECT, l'AUTORITÉ et le PACIFISME constituent des principes fondamentaux de code de vie étudiant,

CONSIDÉRANT QUE FIERTÉ et DIGNITÉ doivent être présentes dans toutes les manifestations d'appartenance à l'école,

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE la participation aux activités de la vie étudiante s'inscrit dans une démarche éducative où le sens de l'EFFORT, la MAITRISE DE SOI, la DISCIPLINE et la volonté de DÉPASSEMENT prennent toute leur valeur,

CONSIDÉRANT DE PLUS QUE la participation à des comités ou à des équipes de la vie étudiante doit développer l'AUTONOMIE, l'ESPRIT D'ÉQUIPE et la RESPONSABILITÉ des personnes qui y interviennent,

CONSIDÉRANT ENFIN QUE la participation à des activités ou à des comités de vie étudiante doit favoriser et non empêcher la RÉUSSITE scolaire de l'élève.

EN CONSÉQUENCE, l'élève qui participe à une activité doit :

- 1 - respecter toute personne (entraîneur, coéquipier, arbitre, adversaire, surveillant, etc.) dans ses paroles et dans ses gestes;
- 2 - contribuer en tout temps au maintien de la qualité des lieux physiques où se déroule son activité;
- 3 - prendre soin du matériel et de l'équipement mis à sa disposition et le remettre dans les délais convenus;
- 4 - faire preuve, en tout temps, d'honnêteté, d'esprit d'équipe et de comportement responsable et assumer jusqu'au bout ses responsabilités dans la victoire comme dans la défaite;
- 5 - accepter et respecter les règlements de l'activité à laquelle il participe;

- 6 - accepter et respecter les contrôles mis en place par l'école pour le fonctionnement de la vie étudiante : ex. : frais d'inscription, assiduité, ponctualité, mesures de sécurité, contrôle de la carte étudiante et de la carte d'activité, etc.
- 7 - collaborer, avec le conseil général des activités, le conseil étudiant et les responsables de la vie étudiante à l'amélioration de la qualité de vie dans l'école;
- 8 - manifester, dans la fierté et la dignité, en tout temps et en tout lieu, son sentiment d'appartenance à l'école;
- 9 - prendre tous les moyens pour que sa participation aux activités et au comité de la vie étudiante ne nuise en rien à son plein rendement scolaire.

Tout manquement à ce code d'éthique peut signifier une sanction pouvant aller de la réprimande à la suspension ou à l'exclusion de l'élève de ses activités. Cette décision appartient au directeur adjoint responsable de la vie étudiante et elle est sans appel.

En cas d'exclusion, aucun remboursement des frais d'inscription et de participation ne sera accordé.

CODE DE VIE

Nom de l'élève : _____ Secondaire : _____

Activité. : _____ Catégorie : _____ Niveau : _____ Sexe : _____

ENGAGEMENT SOLENNEL

Après avoir pris connaissance de ce code de vie qui définit ma participation aux activités et aux comités de la vie étudiante à l'école _____, je m'engage solennellement à le respecter et à m'y conformer en tout temps et en tout lieu.

Signature du participant

Signature des parents ou tuteurs

Signature du responsable de l'activité

Soccer extérieur à 7 joueurs

Liste des joueurs

2022-2023

Nom de l'école : _____

Catégorie : _____

Nbre	No de dossard	Nom – prénom
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		
16.		
17.		
18.		
19.		
20.		

N.B. : Veuillez s'il vous plaît inscrire vos joueurs par ordre croissant de leur numéro de dossard. Merci!

Signature du responsable de l'activité